

L'accompagnement des professionnel·les des arts et de la culture



en Nouvelle-Aquitaine

octobre 2024

état des lieux
et catégorisations

tome

2

les pratiques d'accompagnements
et leurs enjeux
→ vers une typologie



Les études de L'A.

Préface

Maela PAUL¹

Avoir à rédiger une préface qui relie la conception de l'accompagnement à la production d'un annuaire en secteur culturel confronte d'emblée à une multitude de questions. En quoi le secteur culturel se distingue-t-il de tout autre secteur (tourisme, communication, commerce, artisanat, etc.) et plus particulièrement des secteurs de l'éducation, de la santé ou de l'action sociale ? En quoi la question de l'accompagnement s'y justifierait d'une définition différenciée ? Pourquoi le développement des activités culturelles - et précisément en Nouvelle-Aquitaine - justifie-t-il la production d'un annuaire conçu moins comme compilation d'informations qu'outil d'orientation et donc d'accompagnement ? Comment fédérer les acteur·rices culturel·les de l'accompagnement et permettre aux artistes de s'orienter dans cette jungle de propositions ? Comment les accompagner à définir leur demande et leurs attentes ? En délimitant la prise en compte de la singularité des acteur·rices et des projets qu'il·elles portent, comment penser l'accompagnement des artistes et de leurs projets dans ce contexte ?

Le maître-mot est « **accompagnement** ». Quoi qu'il en soit, on ne pourra pas réduire la vertu fascinatrice qui habite la notion à un phénomène de mode. En même temps, on ne peut que constater que le terme « accompagnement » se charge, depuis quelques décennies, d'un attrait qui tend à ce qu'il soit employé sans discrimination. Le choix de ce mot est d'abord, par voie négative, un ensemble d'exclusions. Dire « accompagnement », c'est savoir que l'on ne dit pas assistance, aide, protection, secours, soutien, voire conseil... Toutefois il faut comprendre pourquoi chacun de ces mots s'est révélé insuffisant voire inapproprié pour répondre des missions d'aujourd'hui, mais aussi pourquoi la notion d'accompagnement continue de leur emprunter quelque signification implicite et se laisse habiter par eux.

Comment penser l'accompagnement lorsqu'il est dispensé au sein de dispositifs conçus comme soutien ou aide et assortis de subventions ? Les entrepreneur·euses culturel·les qui opèrent au sein de ces diverses structures sont-elles en mesure d'opérer la distinction entre ce qui relève d'une prestation et ce qui référerait à l'accompagnement proprement dit ? L'opérateur de différenciation dans la diversité des tâches menées n'est-il pas une question de posture - posture qui porterait un gage d'autonomie des accompagné·es ? Qu'est-il précisément attendu de ces dispositifs d'accompagnement ? Finalement, et de manière récurrente : qu'est-ce qu'accompagner veut dire ?

C'est bien là l'objectif de cet annuaire : créer un outil qui permette de s'orienter dans l'écosystème que constitue le réseau des acteur·rices culturel·les de la région. Mais comment distinguer les structures d'appui (qui délivrent des prestations de service, règlent la comptabilité, fondent la situation juridique, etc., toutes choses nécessaires mais faites « à la place de ») des structures-ressources où il s'agit d'« apprendre à faire par soi-même » dans des dispositifs d'accompagnement, au sein d'une relation soutenante dans le temps, formatrice en quelque sorte d'un individu capable de répondre des exigences du terrain ? Comment s'établir conceptuellement afin d'identifier les structures qui proposent un accompagnement de celles qui, pour des raisons qui se justifient aussi, s'approchent de ce qui relève davantage du conseil ?

Définir ce qu'accompagner veut dire

Car tel est le paysage dessiné par la notion d'accompagnement dans le secteur culturel : et à cela, la Nouvelle-Aquitaine ne fait pas exception. L'accompagnement a toujours existé de façon informelle. En se répandant depuis les années 90 dans tous les secteurs professionnels, sans être référencé à quelque ré-

1. Docteur en Sciences de l'Éducation, est l'auteur de plusieurs ouvrages : *L'accompagnement une posture professionnelle spécifique* L'Harmattan, 2004 ; *La Démarche d'Accompagnement – Repères théoriques et ressources méthodologiques*, De Boeck, 2020 ; *Une Société d'Accompagnement – Comment en sommes-nous arrivés là ?* Raison et Passions, 2021 ; *Accompagner la problématisation des situations professionnelles*, De Boeck, 2002.

flexion conceptuelle, il a été plus ou moins livré à l'interprétation de chacun-e. Par ailleurs, ses bords sont flous : l'accompagnement appartient à ces notions issues du langage familier qui se trouvent à un moment donné investies politiquement sans avoir été précédées d'une réflexion qui les lesterait de quelques repères. Il véhicule avec lui un certain nombre de valeurs « anciennes » : relation d'aide, apprentissage, maïeutique, solidarité intergénérationnelle, transmission, etc. – en même temps qu'il incarne un nouveau regard sur la place de l'individu dans la société.

Quelles en sont les conséquences les plus courantes ? Puisque l'on mobilise une nouvelle notion, on doit poser l'hypothèse que l'accompagnement se distingue de l'aide (consistant à fournir assistance, appui, soutien, apporter un secours financier, accorder une subvention) ou du conseil (au sens de faire valoir son propre avis sur la situation vécue par un-e autre afin de lui suggérer une direction). Il est vrai que ces « anciennes » manières de faire peuvent comporter des gestes ou des moments d'accompagnement, car toute relation nécessitant un ajustement à autrui comporte une part d'accompagnement. Mais elles relèvent d'une action relativement unilatérale, fournie par le-la professionnel-le en posture d'expert-e.

Or l'accompagnement engage une autre conception des parties en présence, visant à placer la personne sollicitatrice au centre d'un processus interactif. Il ouvre donc une mise en relation dont le déroulement dans le temps et dont la durée est garante du déploiement d'un processus. Qui dit processus dit déroulement méthodique d'un ensemble de phases constructives conjuguant dimension narrative d'une intention, dimension de conscientisation des enjeux et dimension opérationnelle. Ce cheminement commun – qui varie en fonction des personnes et des projets tout en étant repérable donc évaluable – implique l'existence de relations personnalisées, interactives, et procède dans un rapport à l'autre soucieux d'en respecter la singularité et la complexité. Autrement dit, cette démarche conjugue une dimension stratégique, comme élaboration d'un plan d'actions coordonnées, avec une dimension chemin faisant, individualisée, susceptible d'accueillir ce qui survient en cours de route autant que l'originalité créative qui anime les personnes accompagnées, créativité que l'on identifie sous la forme d'une intention ou d'un projet. Les conditions requises sont celles qui permettent aux personnes accompagnées de s'investir en fonction de leurs aspirations propres, les objectifs comme les moyens étant inventés et réinventés par et avec elles. C'est ainsi que l'accompagnement s'inscrit dans une dynamique favorable à l'autodétermination et à l'empowerment. Cette élaboration varie selon le cheminement propre à l'individu, son rythme de sémantisation, sa volonté d'affronter ou non les questions, les épreuves et les obstacles, ses aspirations, et les problèmes définis de son point de vue.

L'accompagnement ne vient donc pas simplement s'ajouter à d'autres pratiques : il en vient à bousculer la manière de répondre aux exigences du concept majeur qui l'a précédé, à savoir le concept de projet. Il est probable qu'il lui doive d'ailleurs son essor. L'injonction au projet s'est traduite par l'exigence « d'en avoir » : sinon point d'aide, autrement dit point de subvention. Mais, dans une société gestionnaire où il faut savoir gérer son temps, son budget autant que ses émotions, le caractère injonctif à la « gestion de projet » a pourtant montré ses limites en tant que modalité de conquête.

La société des années 90 (celle qui a procédé à l'avènement de l'accompagnement) s'est renouvelée autour de la personne capable de s'autodéterminer, pourvu qu'on n'entrave pas cette faculté de pouvoir penser, dire et agir de manière autonome. C'est souligner qu'il exige du-de la professionnel-le accompagnant-e une toute nouvelle posture : en rupture avec les anciens schémas de l'expert-e qui sait, recommande et dicte ce qu'il convient de faire (quand il-elle ne se substitue pas carrément à l'autre en « faisant à sa place »), la posture d'accompagnant-e le ou la conduit dans l'exercice délicat de trois renoncements : non pouvoir (exercé sur autrui), non savoir (ce qu'il conviendrait de faire s'il-elle était à sa place), non vouloir (solutionner à sa place sa situation ou lui imposer une direction).

Mais, s'il-elle doit renoncer à ce qui faisait jusqu'alors de lui-elle « un-e expert-e en la matière », à quoi sert-il-elle donc ? En fait, le-la professionnel-le accompagnant-e est un-e maïeuticien-ne : un-e accoucheur-se, au sens socratique du

terme. Il-elle accompagne la personne à « accoucher » de ce à quoi elle aspire. Conformément à l'illustre philosophe, il-elle s'est doté-e d'une technique : l'art de questionner non pour obtenir des réponses mais pour produire du questionnement. Loin d'imaginer que cette démarche resterait purement spéculative, ce processus de clarification, *i.e.* de conscientisation, a pour visée l'exercice du pouvoir d'agir. Il est donc possible de qualifier cette démarche de « problématisation », au sens où elle engage une personne à questionner la situation pour laquelle elle sollicite un accompagnement et, ce faisant, restaure ses transactions avec le monde. Car ce qui est « problématique » aujourd'hui, et que la culture dans toutes ses productions tente de maintenir, c'est bien l'articulation de l'individu avec son environnement.

On voit ainsi se dessiner les quatre éléments fondamentaux d'un accompagnement : la posture, la relation, la démarche, sans négliger la fonction qui renvoie à l'ancrage institué avec un cahier des charges, des obligations, un seuil de déontologie, des évaluations, etc., ces quatre éléments faisant système.

C'est dire combien cette conception de ce qu'accompagner veut dire vient interroger nos manières d'« habiter » nos missions au sein des dispositifs.

Il reste une question : si ce qui est visé par une démarche d'accompagnement vise l'autonomisation, l'exercice d'un pouvoir d'agir résultant d'une autodétermination : pourquoi donc se mettre à deux ? C'est que tout le travail de conscientisation qui engage la description d'une situation vécue qu'anime un projet implique une relation interlocutive. Il faut donc être à deux à minima pour qu'il y ait relation. Qu'elle s'établisse en présentiel ou en distanciel, elle suppose une rencontre et donc du temps. Pour autant, la démarche d'accompagnement ne se limite pas à sa dimension binaire. D'autres formes ont été mises à jour avec bonheur : que ce soit la dimension collective d'un accompagnement ou la forme particulière de la pair-aidance. La co-construction de savoirs expérimentiels sur mesure y est alors fondée sur les échanges et le processus de sémantisation de l'expérience entre pairs, nourrie par l'effet de résonance et la réflexivité de chacun-e.

Ainsi, c'est parce que la pratique d'accompagnement a pour objet de prendre en considération les sujets en situation, inscrits dans un contexte spécifique, qu'elle peut être qualifiée de contextuelle. Dire que l'accompagnement est une pratique contextuelle, c'est signifier qu'elle est en prise sur une réalité concrète : celle d'un environnement (milieu culturel, bassin d'emploi, conjoncture économique, contraintes institutionnelles...) et celle d'une ou de personnes, inscrites dans le tissu du monde concret. Elle est donc toujours contingente et circonstancielle. La démarche ne se limite donc pas à une mise en mots des intentions mais engage une délibération en vue d'agir.

L'accompagnement, en tant que pratique, peut alors être défini comme un dispositif relationnel qui vise, au travers d'un échange et d'un questionnement, la compréhension d'une situation d'où émerge un projet à la croisée entre individus et territoires. L'action locale engagée ne prend sens que sur la prise en compte globale des conditions d'existence en tant que sujets humains et de toutes les dimensions des personnes en tant que sujets inscrits dans un récit. Ces nécessités ne sont naturellement pas inscrites dans la commande, mais sont insufflées par les professionnel-les qui la mettent en œuvre. L'accompagnement ne se justifie donc pas au fait de considérer les artistes en tant qu'acteur-rices économiques, mais en tant que porteur-ses d'initiatives citoyennes, participant du bien commun, du vivre-ensemble. La culture (comme le disait Bourdieu) ne peut être réduite à une logique commerciale : c'est pourquoi elle doit être accompagnée.

L'accompagnement devient alors une pratique alternative s'impliquant dans le tissu social, économique et politique. Le-la professionnel-le accompagnant-e, conscient de sa place et de son rôle, pourrait ainsi être défini-e comme « personnalité incidente² ». Le dialogue, en prenant en considération les attendus en termes de commande et les attentes en termes de demande, s'instaure alors sur le terrain des possibles en termes de ressources, liens, perspectives, coopérations. Seul cet enjeu est susceptible de conjuguer les deux perspectives de l'accompagnement : la perspective sociale liée à son usage comme commande contemporaine et la perspective relationnelle issue de sa conception traditionnelle.

2. Concept de John Latham
(*Event Structure – Approach to a Basic Contradiction*, Calgary, Scartissue, 1981).





Préface	p. 3
Introduction	p. 8
1. Des résultats d'enquête soumis à questionnements, problématiques et enjeux	p. 9
a) La co-existence d'activités relevant ou non de l'accompagnement	p. 9
b) Un (trop) grand nombre de barrières à l'entrée pour les bénéficiaires ?	p. 11
c) Faut-il développer un socle commun de compétences ?	p. 12
d) Les moyens dédiés à « l'accompagnement » : un soutien public nécessaire ?	p. 13
e) Des problématiques au croisement d'enjeux éthiques et économiques ?	p. 15
1 Accompagner un-e bénéficiaire et distribuer des aides financière en plus ?	p. 15
2 L'accompagnement gratuit : des questions de redevabilité et / ou de reconnaissance ?	p. 16
3 Payer pour être accompagné-e : est-ce un problème ?	p. 16
2. Vers une (re)définition de l'accompagnement des secteurs artistiques et culturels en Nouvelle-Aquitaine ?	p. 19
a) Une définition plus précise de l'accompagnement	p. 19
b) Identification d'une zone grise de l'accompagnement	p. 20
3. Vers une typologie des accompagnements : par quels critères les distinguer ?	p. 23
a) L'accessibilité géographique	p. 23
b) L'entrée thématique - domaine spécifique d'expertise	p. 24
c) Le profil des bénéficiaires	p. 24
d) Le besoin des bénéficiaires	p. 24
e) Le stade de maturité du projet	p. 25
f) La discipline artistique	p. 25
g) Les modalités pratiques d'accompagnement	p. 25
h) Le statut juridique de la structure d'accompagnement	p. 26
i) L'existence d'activités complémentaires de l'accompagnement	p. 26
Conclusion	p. 27
Postface	p. 28
Bibliographie Remerciements	p. 29
Annexes	p. 30
Annexe 1 - Infographie du Référentiel des Compétences de l'Accompagnement [CO, 2023]	p. 30
Annexe 2 - La nébuleuse de l'accompagnement [Maëla Paul]	p. 31

Introduction

Le projet **LOIC-Accompagnement** s'inscrit dans une volonté partagée de rendre plus lisible l'écosystème de l'accompagnement pour le secteur artistique et culturel en Nouvelle-Aquitaine. La présente étude apporte des éléments de réflexion et permettra in fine de compléter l'annuaire régional³ afin que chacun-e identifie sur la carte la diversité des structures qui accompagnent⁴.

Une enquête par questionnaire avait été lancée au printemps 2023, visant d'abord à recenser les structures qui déclarent accompagner le secteur et dans un second temps, à mieux saisir le fonctionnement, les pratiques et les compétences de ces structures. L'analyse des 114 réponses a permis de dresser plusieurs constats bruts, réunis dans le premier tome (*encadré ci-contre*). Le second tome que nous présentons ici a pour ambition de prendre de la hauteur sur les données récoltées et de **mettre en lumière les problématiques** et les enjeux soulevés. Il n'existe pas de recherches sur l'accompagnement spécifiques au secteur culturel. Aussi, nous avons pour cette présente analyse bénéficié du regard de Maela Paul, enseignante-chercheuse qui a mené de multiples recherches et des formations dans le secteur de l'accompagnement depuis de nombreuses années, plus particulièrement dans les champs des secteurs de l'éducation, de l'enseignement, de la formation, du social et de la santé. Elle a nourri et orienté la réflexion que nous vous proposons ici, elle signe par ailleurs la préface de notre étude.

Nous nous interrogeons sur les pratiques d'accompagnement des structures néo-aquitaines. Partagent-elles une vision, une pratique et une posture similaires ? Et finalement, existe-t-il une définition commune de l'accompagnement ? Nous identifierons aussi les pratiques qui ne relèvent pas en soi de l'**accompagnement** tel que défini ici et chercherons à comprendre pourquoi se revendiquer de l'accompagnement constitue un enjeu fort pour ces structures. Enfin, nous proposerons des critères de classification des accompagnements dans le secteur culturel et artistique en Nouvelle-Aquitaine afin de permettre in fine aux personnes en besoin d'accompagnement, tout comme aux pouvoirs publics qui aident ces structures, de se repérer plus aisément dans cet écosystème.

Cette étude se divise en deux tomes, intrinsèquement liés. La lecture du 1^{er} est vivement recommandée avant celui-ci.



Le tome 1, en synthèse :

Les 114 structures d'accompagnement enquêtées, majoritairement associatives (62 %), sont plus présentes dans le département de la Gironde (38 %). Elles ont un bon voire très bon niveau de compétences sur la mise en réseau et le développement de partenariats, ainsi que sur le développement des dimensions du projet. Elles partagent un plus faible niveau de compétences sur les questions de santé au travail et de transitions. Elles assurent aussi une mission de conseil, relais et ressource. L'accompagnement proposé est plutôt long et le plus souvent gratuit pour des bénéficiaires aux profils très diversifiés, même si la majorité sont des artistes. Les structures interrogées ont, pour la plupart, d'autres missions que celle d'accompagner, mission pour laquelle le budget et l'effectif dédiés sont, souvent, minoritaires.

3. L'annuaire artistique et culturel de Nouvelle-Aquitaine est piloté et régulièrement mis à jour par l'équipe de L'A. → annuaire.la-nouvelleaquitaine.fr

4. ♡ voir le tome 1 pour en savoir plus sur le projet LOIC-Accompagnement, le contexte de l'enquête, ses cibles et l'objectif de « cartographier l'accompagnement » en Nouvelle-Aquitaine. → la-nouvelleaquitaine.fr/ressources/etudes-en-cours/enquete-structures-accompagnement/

Des résultats d'enquête soumis à questionnements, problématiques et enjeux



1.

Les résultats bruts issus de l'enquête apportent une bonne connaissance de l'écosystème, à partir de 114 structures accompagnant-es de Nouvelle-Aquitaine ayant répondu [voir Tome 1 de cette étude](#). Dans le but de produire une cartographie qualifiée des acteur-rices de l'accompagnement, un travail complémentaire d'inventaire doit être produit (L'A. s'y engage). Mais avant cela, des problématiques essentielles sont apparues au fil des réflexions et méritent d'être éclaircies au regard des zones de complexité et de flou, ainsi se dégagent cinq principaux questionnements à approfondir. Le choix de ces 5 sujets à enjeux résulte d'un processus de mise à distance critique interne, avec le regard extérieur de Maela Paul et avec nos partenaires, suite à la présentation publique des premiers résultats en juin 2023. Ils se révèlent pertinents car ils nous permettent de préciser le cadre relationnel, économique, politique et méthodologique de l'accompagnement.

Tout d'abord, revenons sur le constat de la coexistence d'activités gravitant avec, autour ou en complément de l'accompagnement pour une même structure [↘ 1. a\)](#), questionnons ensuite :

- l'accessibilité à un accompagnement pour un-e bénéficiaire [↘ 1. b\)](#),
- la nécessité de développer un socle commun de compétences entre les accompagnant-es [↘ 1. c\)](#),
- l'enjeu du soutien financier public [↘ 1. d\)](#),
- et enfin la compatibilité au sein d'une même structure de l'attribution d'aides financières aux côtés de l'accompagnement [↘ 1. e\)](#).

a) La co-existence d'activités relevant ou non de l'accompagnement

Les structures enquêtées déclarent réaliser une ou plusieurs activités et manières de faire parmi une grande diversité [voir partie 2 - p.17 - tome 1](#), en lien direct ou non avec la notion d'accompagnement. Celles-ci peuvent se classer dans 5 grandes catégories [↘ tableau 1](#). En premier lieu, nous observons des structures qui ont des actions ou services en plus de leur activité d'accompagnement, ces activités connexes peuvent être en lien avec le secteur culturel ou non, en lien direct avec les besoins des accompagnés-es ou non. Par ailleurs, nous avons dans notre panel de structures des profils assez variés, allant de celles où le volet information / autonomisation / conseil semble très fort voir exclusif tandis que pour d'autres il est plutôt à la marge et vient compléter une offre de prestations de service pour la réalisation de tâches administratives. Cette hétérogénéité des profils d'accompagnant-e interroge le besoin de qualifier et distinguer ces profils (cela nécessitant des compléments d'enquête).

Nous verrons ultérieurement [↘ 2. b\) p. 20](#), comment ces activités peuvent être qualifiées au sein (ou en dehors) de la « nébuleuse de l'accompagnement⁵ », pour reprendre l'expression de Maela Paul.

5. Maela Paul, « L'accompagnement : une nébuleuse », *Éducation permanente* n°153, 2002.

	Autonomiser, informer, outiller le-a bénéficiaire	Conseiller le-a bénéficiaire	Réaliser des tâches de gestion administrative pour le-a bénéficiaire
AUTOUR DE LA NOTION D'ACCOMPAGNEMENT	<p>Les accompagnant-es sont aux côtés du ou de la bénéficiaire pour lui donner des éléments pour se forger son propre avis et être, ensuite, en mesure de prendre des décisions en autonomie. Ceci implique une évolution de la personne au cours du processus. Une pratique de transmission de savoirs et de savoir-faire se dégage. Les accompagnant-es compétent-es et ayant des connaissances sur le secteur (et son fonctionnement) peuvent éclairer, répondre aux questions d'un-e bénéficiaire sur des sujets précis ou orienter vers des ressources existantes.</p>	<p>Un ensemble d'actions consistent globalement à conseiller le ou la bénéficiaire. Des structures témoignent pouvoir « <i>apporter un conseil ou avis en réponse à des questions précises</i> » ou encore « <i>apporter une réponse ciblée après l'établissement d'un diagnostic</i> ». voir graphique 12 - p.20 - tome 1</p>	<p>Plusieurs structures déclarent réaliser des tâches « à la place » du ou de la bénéficiaire⁶, par exemple, en rédigeant des dossiers de demandes de subventions pour l'artiste ou le-a porteur-se de projet, réaliser leurs fiches de paie... Ainsi le ou la bénéficiaire « sous-traité » certaines tâches, plutôt d'ordre administratif, ce qui fait l'objet d'un contrat de prestation de service. voir graphique 13 - p.21 - tome 1.</p>

	Les activités culturelles connexes	Les activités connexes hors domaine culturel
ACTIVITÉS CONNEXES OU EXTERNES À L'ACCOMPAGNEMENT	<p>Un certain nombre de structures font aussi de la diffusion culturelle (organisation de spectacles, d'expositions...), de la médiation, de l'accueil en résidence ou attribuent des aides financières... voir graphique 9 - p.15 - tome 1.</p>	<p>Certaines structures enquêtées ont des activités à destination des secteurs non culturels voir graphique 8 - p.14 - tome 1. Par exemple, certaines sont aussi dans le domaine du sport, de l'action sociale... L'action des collectivités territoriales relève de nombreux domaines très disparates (écoles primaires, police, propreté, réglementations, ...).</p>

6. Dans le questionnaire, la question reprenait cette expression « *Pour le-a bénéficiaire, c'est-à-dire « à la place », pouvez-vous.... ?* ».

b) Un (trop) grand nombre de barrières à l'entrée pour les bénéficiaires ?

Il existe une diversité d'activités proposées par les structures s'auto-déclarant du champ de l'accompagnement. Ces activités sont-elles accessibles à une même diversité de personnes ? L'enquête a montré que, le plus souvent, c'est par choix personnel que les bénéficiaires sollicitent un « accompagnement⁷ » [voir graphique 18 - p.25 - tome 1](#). Mais, pour quelles raisons des personnes, au contraire, n'en sollicitent-elles pas ? Rappelons d'abord que **la méconnaissance des accompagnements** et dispositifs proposés, ainsi que le **manque de lisibilité de l'écosystème**, entravent les démarches spontanées pour être accompagné-e, d'où la réalisation de la présente enquête en vue de qualifier et cartographier cet écosystème.

Les résultats de l'étude menée par l'association CO⁸ interrogeant des bénéficiaires d'accompagnement⁹ montrent que **le coût** de l'accompagnement constitue le principal frein pour être accompagné-e. Pour quasiment 40 % des structures de notre panel [voir graphique 28 - p.30 - tome 1](#), l'accompagnement n'est pas toujours gratuit et il est même toujours payant pour 11 % des répondant-es : c'est donc une barrière non négligeable à l'entrée, d'autant que certaines personnes ayant besoin d'être accompagnées peuvent se trouver dans des situations relativement précaires.

En outre, de nos observations sur le terrain et de celles de CO, se dégage une forme d'**auto-censure**, qui peut être une autre barrière à l'accompagnement. L'idée d'avoir besoin de « se faire aider », d'être « assisté-e » ou « dans le besoin » sont autant d'expressions dont la forme même souligne la passivité du sujet et sa dépendance, d'autant que ce « besoin » n'est pas toujours clairement identifiable par la personne. Les accompagné-es perçoivent souvent des manques et espèrent des résultats visibles immédiatement alors que le travail d'accompagnement peut demander un temps long et paraître inutile, en plus de ce sentiment d'assistanat. Nous verrons que l'accompagnement n'a pourtant pas vocation à entretenir la personne dans une forme d'assistanat, force est de constater qu'il peut l'évoquer pour certains individus. Générant une forme de honte, certain-es ne franchiront jamais ce cap. Pour d'autres, c'est au contraire un sentiment d'illégitimité (mon projet est-il suffisamment intéressant ?) qui les freine.

D'un point de vue plus pragmatique, la localisation des structures constitue un autre élément important dans le fait de solliciter ou non un accompagnement. Si elles sont présentes dans toute la région, certains départements ou territoires apparaissent moins dotés¹⁰ (moins de 5 structures dans les Deux-Sèvres, en Creuse ou en Corrèze – [voir graphique 2 - p.10 - tome 1](#)). La question de la **distance** (aussi bien **géographique** que **relationnelle**) pourrait se révéler être un frein pour les potentiel·les bénéficiaires qui souhaiteraient suivre un accompagnement uniquement en présentiel, éliminant de fait les structures ne proposant que des rendez-vous en visioconférence. On peut aussi se demander quelle distance un·e acteur·rice culturel·le est prêt·e à parcourir au regard du temps et du coût du trajet.

Enfin, les manques de **domaines de compétences et d'actions** des structures constitue d'autres barrières potentielles. Par exemple, elles ne sont pas en mesure d'accompagner toutes les esthétiques [voir graphique 19 - p.26 - tome 1](#), ni toutes les thématiques [voir graphique 10 - p.18 - tome 1](#), ni tous les stades de maturité de projet [voir graphique 24 - p.28 - tome 1](#). Par ailleurs, soulignons qu'il n'existe pas d'endroit où il est possible pour un·e bénéficiaire potentiel·le de connaître les domaines de compétences et d'actions des différentes structures accompagnantes.

7. Pour rappel, un des objectifs de ce second tome est de proposer une typologie de l'accompagnement et de re définir, re qualifier ce qui relève de l'accompagnement. À ce stade de la lecture, ce terme est encore utilisé dans son acception large, comme c'était le cas dans l'enquête.

8. L'association CO, pôle « culture et richesses humaines », est un espace d'expérimentation et de recherche et développement (R&D) au service du secteur culturel et créatif de Nouvelle-Aquitaine. [→ agec-culture.com/experimentation-emploi-culturel/](https://agec-culture.com/experimentation-emploi-culturel/)

9. CO, *Vers un référentiel des compétences de l'accompagnement au sein du secteur culturel*, 2023. [→ agec-culture.com/publication-de-letude-sur-le-referentiel-competences-de-laccompagnement/](https://agec-culture.com/publication-de-letude-sur-le-referentiel-competences-de-laccompagnement/), p.40.

10. C'est une indication à relativiser car toutes les structures existantes n'ont pas répondu à l'enquête.

Toutes ces barrières, visibles ou invisibles, méritent d'être mieux identifiées et prises en compte par les structures accompagnantes et par les politiques publiques afin d'apporter une réponse significative aux porteur-euses de projet. Sans cela, on risque de passer à côté des besoins non exprimés mais pourtant réels des porteur-euses de projet pour qui un accompagnement serait nécessaire.

c) Faut-il développer un socle commun de compétences ?

Dès lors, on peut se demander si les structures accompagnantes ne devraient pas partager un socle commun de compétences. Par exemple, devraient-elles, toutes, maîtriser les **enjeux actuels, à la fois sociaux & sociétaux**, que sont la transition écologique ou la lutte contre les Violences et le harcèlement sexiste et sexuel (VHSS), en raison du caractère urgent de leur prise en compte ? Ne faut-il pas avoir un minimum de **connaissances sur le secteur culturel et artistique, son fonctionnement, son écosystème**, son mode de financement, sa structuration, pour pouvoir accompagner des porteur-ses de projet ? Si on pousse la réflexion plus loin, faut-il occuper ou **avoir occupé la même profession pour être accompagnant-e** ? Ou bien, a contrario, la maîtrise de thématiques et d'enjeux spécifiques (artistiques, culturels, organisationnels et sociétaux) doit être mise au second plan au regard des pré-requis de savoir-être et savoir-faire nécessaires à la posture d'accompagnement ?

Le métier d'accompagnant-e s'appuie sur une pluralité de rôles, et déplace la notion d'expertise.

« À cette pluralité des rôles (que l'on trouve également chez Desroche¹¹) s'adjoint la recherche d'un équilibre, pour le professionnel, entre l'expert et le facilitateur, autrement dit entre une centration sur le problème et une centration sur la personne qui vit le problème¹² ».

La notion de **pair à pair** a justement été très présente à la genèse du projet LOIC, considérant que les connaissances de l'accompagnant-e constituent un gage de confiance pour les bénéficiaires, qui ont pu parfois souligner « une difficulté à trouver un accompagnement adapté à leur situation », avec un « niveau d'expertise » jugé parfois trop faible quand on a déjà une certaine expérience du secteur culturel¹³. Ceci étant, notons qu'il peut y avoir un décalage important entre le besoin initialement identifié par la personne sollicitant un accompagnement (qui identifiera potentiellement à ce moment-là la nécessité d'une expert-e dans un domaine) et son besoin réel. L'expert-e d'un domaine en particulier, qui n'aurait pas acquis **une posture et les savoir être propres à l'accompagnement**, pourrait ne pas engager le nécessaire processus de conscientisation des besoins, des enjeux ou de la problématique, lequel se fait chemin faisant. De plus, ce besoin d'expertise va de pair avec une attente d'un résultat précis et immédiat mais qui pourrait manquer d'une notion essentielle, celle de cheminer ensemble, dans une perspective d'autonomie de la personne accompagnée, laquelle est en fait la véritable experte : experte de son projet, de son sujet et de son parcours.

L'étude de CO a également permis de produire un **référentiel des compétences des accompagnant-es**¹⁴ ↪ **annexe 1 l'infographie du référentiel**, reprenant différents savoirs, savoir-faire et savoir-être nécessaires pour accompagner. Celui-ci vient notamment relativiser voire questionner la nécessaire maîtrise de compétences ou connaissances thématiques (telles que la transition écologique ou la recherche de financements) pour accompagner une personne. Ce premier référentiel constitue un élément socle pour nourrir la réflexion.

11. Henri Desroche (1914-1994) était un sociologue, théologien et philosophe.

12. Maela Paul, « L'accompagnement comme posture professionnelle spécifique. L'exemple de l'éducation thérapeutique du patient », *Recherche en soins infirmiers n°110*, 2012, p.27.

13. CO, *Vers un référentiel des compétences de l'accompagnement au sein du secteur culturel*, 2023.
→ agec-culture.com/publication-de-letude-sur-le-referentiel-competences-de-laccompagnement/, p. 40

14. CO, *Infographie du référentiel des compétences de l'accompagnement*, 2023.
→ agec-culture.com/wp-content/uploads/2023/06/Les-competences-de-laccompagnement-CARTE-WEB.pdf

d) Les moyens dédiés à « l'accompagnement » : un soutien public nécessaire ?

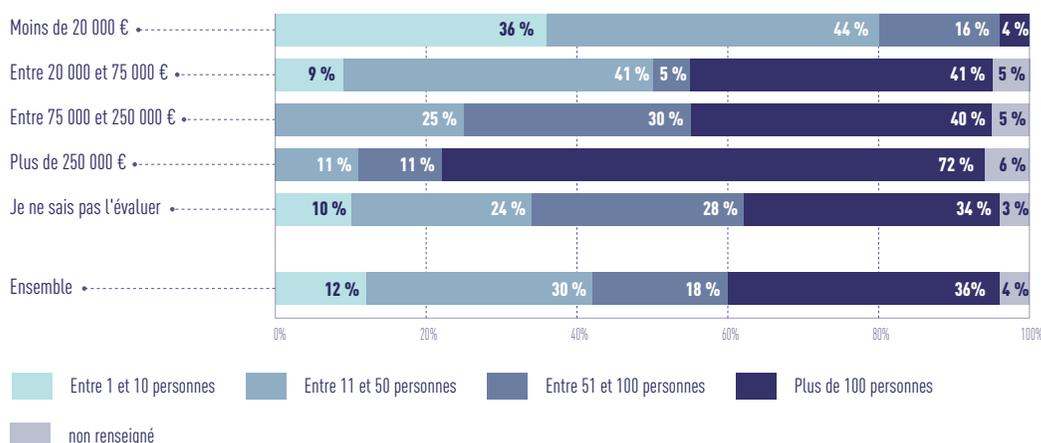
Nous avons pu observer que la fonction d'accompagnement est largement financée par la puissance publique (voir graphique 5 - p.12 - tome 1). Cela sous-entend que sans ce soutien public existant, il n'y aurait pas autant de structures d'accompagnement en Nouvelle-Aquitaine, ni autant de bénéficiaires.

On observe une corrélation positive entre le nombre moyen de bénéficiaires et le budget dédié à la mission accompagnement (voir graphique 1). Si on prend les structures dont le budget de la mission accompagnement est inférieur à 20 000 €, elles sont les plus nombreuses (44 %) à avoir entre 11 et 50 bénéficiaires par an, et seules 4 % en ont plus de 100 en moyenne. Alors que pour 72 % des structures dont le budget dédié à l'accompagnement dépasse les 250 000 €, le nombre de bénéficiaires moyen s'élève à plus de 100 personnes.

Plus le budget dédié est élevé, plus on peut consacrer des heures de travail à la mission accompagnement et plus le nombre de bénéficiaires augmente à son tour. C'est une hypothèse de départ qui se confirme.

graphique
1

Nombre moyen de bénéficiaires en fonction du budget dédié à la mission accompagnement



À l'évidence, un plus grand nombre d'acteur·rices culturel·les accompagnés·es nécessite plus de moyens. Cela peut passer par davantage de financement public ou par une augmentation des recettes propres de la structure telles que la contribution monétaire des accompagnés·es (soulevant des questions d'ordre éthique ou d'accessibilité financière, voir 1. e) - pages suivantes), ou bien en développant le mécénat. En effet, les moyens financiers permettent de rémunérer les accompagnant·es, qui sont majoritairement des salarié·es. Rappelons tout de même que les effectifs dédiés à l'accompagnement sont relativement faibles : autant de structures de moins de 2 accompagnant·es en ont plus de 2 (médiane = 2). En outre, 9 % des structures enquêtées font reposer l'accompagnement uniquement sur des bénévoles, notamment pour des raisons budgétaires. Certain·es répondant·es ont souligné que leur plus grande difficulté était « le manque de personnel », problématique intrinsèquement liée aux moyens financiers de la structure.

Précision méthodologique pour les graphiques :

Pour des raisons de clarté, toutes les valeurs affichées sont arrondies à l'unité (sans décimale). Par conséquent, le calcul de la somme de ces valeurs arrondies peut engendrer des erreurs.

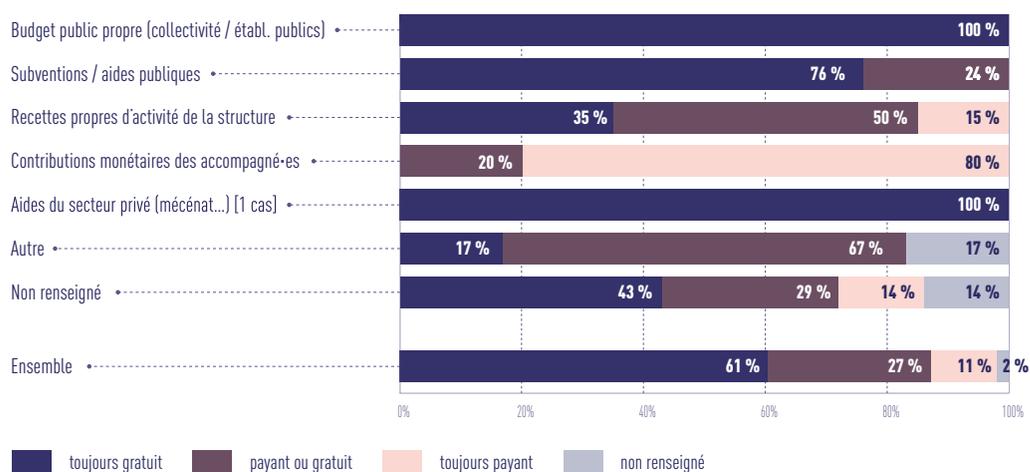
Par exemple, un total peut ne pas être tout à fait égal à 100 %. Autre exemple : $16 + 3 = 19$, alors que $16,4 + 3,4 = 19,8$ (soit 20, une fois arrondi à l'unité)

On observe aussi une certaine corrélation entre les ressources publiques et le fait de proposer un accompagnement gratuit. Pour les structures publiques ainsi que pour 76 % des structures dont le budget de la mission accompagnement provient majoritairement de subventions publiques, l'accompagnement est toujours gratuit pour le-a bénéficiaire. En revanche, quand le budget accompagnement provient majoritairement des recettes propres liées à son activité, l'accompagnement est gratuit ou payant (selon critères) pour 50 % des cas et il est toujours payant pour 15 % des structures du panel. De plus, pour les structures subventionnées, il n'existe pas d'accompagnement qui soit toujours payant.

↳ **graphique 2. Le soutien financier par la puissance publique a donc un effet direct sur la gratuité pour les bénéficiaires de l'accompagnement.**

Graphique
2

Coût de l'accompagnement pour le-a bénéficiaire en fonction de la source majoritaire du budget de la mission accompagnement



Si l'accompagnement des artistes et porteur-ses de projet est considéré comme une priorité de politique publique (voire une mission de service public) au même titre que peuvent l'être le soutien à la recherche / expérimentation, à la création, à la formation ou à la diffusion artistique et culturelle, alors se justifie l'aide publique des structures d'accompagnement, dont l'accès sera favorisé par une tarification réduite ou de la gratuité (subventionnée) pour les bénéficiaires. Ceci étant, nous avons identifié des cas de « gratuité selon certains critères » tels que l'adhésion à la structure, le profil du ou de la bénéficiaire, le type de dispositif suivi... Une analyse plus approfondie serait utile pour mieux comprendre les logiques de tarification à l'œuvre et l'impact de la subvention sur le coût pour le-a bénéficiaire. On peut justement s'interroger sur cette critérisation et les effets escomptés sur l'écosystème des professionnel·les des arts et de la culture : quels types de profils (de personnes) les structures (subventionnées) devraient-elles, accompagner gratuitement ? Est-ce en fonction de leur niveau de vie ou du chiffre d'affaire de leur structure ? De leur âge ou de leur genre ? De leur « statut » / régime (le fait d'être au RSA, d'être intermittent-e, d'être artiste-auteur-riche) ? En effet, accompagner une personne ne pourrait-il pas augmenter les chances de la sortir d'une forme de précarité ? Si c'est en fonction du niveau de maturité du projet, quel stade mériterait un plus grand soutien public : le démarrage du projet, son rebond, son changement de dimension, sa transmission ? Un accompagnement payant, à l'inverse, apporterait-il quelque chose en plus ? Serait-il, de fait, plus approfondi et potentiellement plus long ?

e) Des problématiques au croisement d'enjeux éthiques et économiques ?

Certaines pratiques peuvent poser des questions **éthiques**¹⁵ sur le plan financier. En effet, nous observons que des structures enquêtées sont en mesure d'attribuer des sommes d'argent en plus de l'accompagnement d'un-e bénéficiaire, d'autres peuvent demander à l'accompagné-e une contribution monétaire, tandis que pour certaines aucune transaction financière n'est en jeu. Nous avons exploré ces 3 cas de figure.

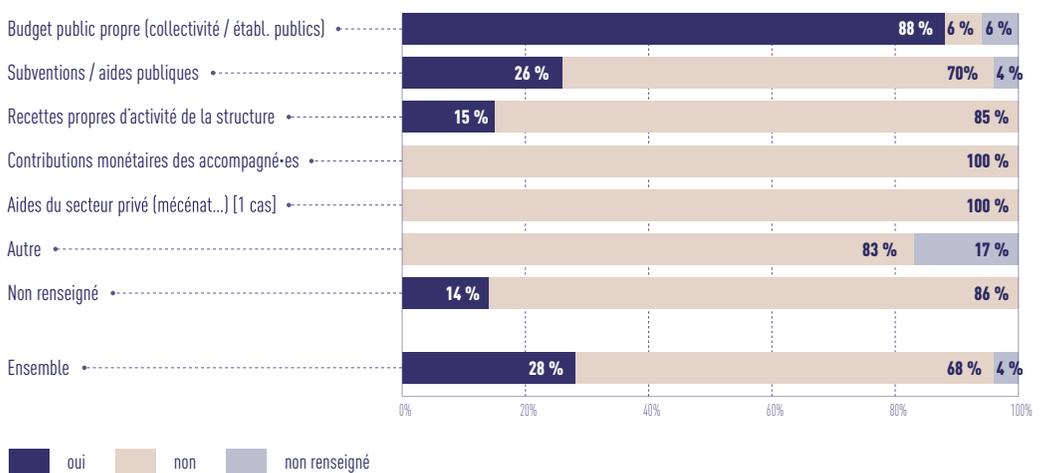
15. On peut parler de questionnements éthiques ici car ils renvoient à une réflexion sur la valeur morale de certaines actions (est-ce bien ou mal de faire telle action).

1 | Accompagner un-e bénéficiaire et distribuer des aides financières en plus ?

Plus d'un quart (28 %) des structures enquêtées proposent des aides financières (telles que des subventions), en plus de leur mission d'accompagnement. Cela concerne avant tout les collectivités et établissements publics (88 % d'entre eux) mais également 26 % des structures dont la mission d'accompagnement repose majoritairement sur des aides publiques ↘ [graphique 3](#), par exemple. Cette **capacité redistributrice est absente des structures dont la mission d'accompagnement repose majoritairement sur les contributions monétaires des bénéficiaires.** De plus nous avons observé qu'une partie des structures répondantes siège dans des commissions d'attributions d'aides financières, parfois en plus de distribuer des aides ↘ [voir graphique 14 - p.22 - tome 1](#). Au total, ces deux cas totalisent la majorité des 114 structures ayant répondu à l'enquête (54 %).

Graphique
3

Capacité d'attribuer une aide financière par les structures accompagnantes, selon la source de financement majoritaire de la mission accompagnement de la structure



Si une structure d'accompagnement peut influencer sur l'obtention de financements pour un-e accompagné-e, cela interroge à plusieurs niveaux. En effet, elles se retrouvent à la fois **juges et parties**, ce qui questionne l'objectivité du choix d'attribution d'une aide financière, par exemple en privilégiant une structure qui a déjà été accompagnée, avec qui des liens humains et de confiance ont pu être tissés. Du côté de l'éthique de la relation, le fait qu'il y ait un-e financeur-se et un-e financé-e ne crée-t-il pas une dissymétrie, à tout le moins un déséquilibre voire un risque de rapport de domination ?

De nos échanges avec Maela Paul, nous comprenons qu'en réalité, l'argent en jeu n'est pas un problème en soi, c'est la domination qui pourrait en découler qui, elle, peut l'être. Ce n'est pas l'argent mais la manière de le placer au sein de la relation : une fois la ressource mobilisée, une vraie relation d'égal-e à égal-e peut tout de même émerger. C'est donc un point de vigilance auquel veiller quand on cumule l'accompagnement d'une personne et le financement de son projet.

Ceci étant, ces situations questionnent l'équilibre économique de l'écosystème par l'effet de **distorsion de concurrence** induit par ces structures qui cumulent des activités et sont de fait plus attractives pour une personne en besoin d'accompagnement.

2 | L'accompagnement gratuit : des questions de redevabilité et / ou de reconnaissance ?

Dans le cas d'un accompagnement accordé gratuitement, l'accompagné-e peut logiquement se sentir redevable d'avoir bénéficié du temps et des compétences de l'accompagnant-e gratuitement. Cela peut être un problème car si les structures sont constamment en position de donatrices, cela stigmatise les bénéficiaires. Plusieurs associations (comme le Secours catholique) ont vu dans la pratique du **don contre don**¹⁶ (voir les travaux de Marcel Mauss) une possibilité de contrebalancer ces potentiels effets indésirables, en demandant une contrepartie (non financière) aux bénéficiaires. L'association demandait aux personnes de les aider à trier par exemple, en échange d'un repas.

Notons que ce sentiment de redevabilité semble faiblement présent pour les accompagnés dans le secteur culturel. À l'inverse, les accompagnant-es du secteur culturel œuvrant à titre gracieux peuvent attendre une **reconnaissance** ou demandent une contrepartie non financière (par exemple être remerciés à la fin de la mise en place d'une oeuvre). Mais plusieurs retours de terrains d'accompagnant-es pointent des difficultés récurrentes à être mentionnés ou crédités publiquement (quel qu'en soit le lieu) par les personnes accompagnées. Cela interroge sur la définition initiale des conditions de satisfaction et d'équilibre de la relation entre les 2 parties de l'accompagnement.

Notons ici, et nous y reviendrons dans la deuxième partie, que la relation d'accompagnement enrichit les deux parties : les deux sont à la fois donneur-rices et receveur-ses de ce chemin passé ensemble.

16. Voir les travaux de Marcel Mauss (*Essai sur le don. Forme et raison de l'échange dans les sociétés archaïques, 1925*) pour aller plus loin.

3 | Payer pour être accompagné-e : est-ce un problème ?

Lorsqu'un accompagnement est payant pour le-a bénéficiaire, ce serait une autre manière (que le don contre don) de répondre à la problématique de redevabilité ou de reconnaissance évoquée ci-avant. En effet, le versement d'une somme d'argent viendrait effacer cette « dette » concernant le temps et les compétences mis à disposition de l'accompagné-e par l'accompagnant-e. Maela Paul nous rappelle que d'un point de vue psychanalytique, l'argent éteint la dette (j'ai payé / on ne se doit plus rien / on est quitte). Ainsi l'argent n'est pas un problème dans la mesure où le coût de l'accompagnement peut permettre d'éviter de créer de la dissymétrie dans la relation avec l'un-e se sentant redevable. Ainsi la relation se rééquilibre. Mais rappelons que la fragilité économique, voire grande précarité, d'une grande part des professionnel-les des secteurs culturels et artistiques oblige à s'interroger sur le montant de ce coût éventuel, celui-ci pouvant être forfaitaire ou bien différencié selon la personne et calculé sur la base des ressources financières dont elle dispose par exemple (selon un modèle économique reposant sur financement public, ↪ 1. d).

Ainsi, retenons qu'un **transfert financier n'est pas un problème en soi** dans un processus d'accompagnement, qu'il s'agisse de l'attribution d'une aide financière ou d'un accompagnement payant. Il faut garder à l'esprit qu'il peut le devenir ; c'est pourquoi il est recommandé d'accorder une attention particulière à sa gestion dans une relation d'accompagnement.

En prenant de la hauteur sur les données collectées par l'enquête, des problématiques et des enjeux clés liés à la pratique auto-déclarée d'accompagnement se révèlent. Cette première partie entend donner aux structures mais aussi aux pouvoirs publics des pistes de réflexion, parfois d'amélioration et de prise de recul sur leurs propres pratiques, dans le but de mieux répondre aux besoins des acteur·rices culturel·les. Pour ce faire, l'écosystème régional de l'accompagnement devrait avancer dans un sens commun, favorisant l'interconnaissance de ses professionnel·les, qui pourraient alors, comme l'entend le projet LOIC-Accompagnement, développer une communauté de l'accompagnement, qui partagerait des perspectives communes d'améliorations. À partir d'une proposition de (re)définition et de cette étude, l'ensemble des structures dites de l'accompagnement en Nouvelle-Aquitaine pourraient construire une culture commune et travailler leurs différences et leurs complémentarités.

Vers une (re)définition de l'accompagnement des secteurs artistiques et culturels en Nouvelle-Aquitaine ?



2.

Force est de constater que les termes « accompagner » et « accompagnement » sont très utilisés dans les secteurs culturels et artistiques mais qu'ils ne recouvrent pas toujours la même notion et les mêmes exigences selon les personnes. Il nous semble nécessaire, au regard des recherches passées et présentes, ainsi que de l'expérience de terrain de L.A., de définir plus précisément l'accompagnement, notamment le cadre et les conditions de sa mise en place. Par conséquent, nous devons éclaircir les zones de flou qui apparaissent au sujet de pratiques qui ne peuvent s'apparenter à de l'accompagnement qu'à certaines conditions.

a) Une définition plus précise de l'accompagnement

Étymologiquement, le terme « accompagnement » vient du latin « qui mange son pain avec », renvoyant alors à la notion du « compagnon ». Maela Paul définissait en 2004 l'accompagnement comme le geste volontaire de « **se joindre à quelqu'un pour aller où il va en même temps que lui et à son rythme** ». Aujourd'hui, Le Robert comprend cette définition. Ainsi, accompagner quelqu'un-e, c'est **cheminer avec**. On est à côté, on avance dans la même direction. Comme le résume Maela Paul, accompagner c'est « être avec et aller vers, sur la base d'une valeur symbolique, celle du partage¹⁷ », rappelant que « la définition du verbe accompagner confirme cette organisation du sens, se joindre à quelqu'un (dimension relationnelle), pour aller où il va (dimension temporelle et opérationnelle), en même temps que lui : à son rythme, à sa mesure, à sa portée. Tel est le principe de base : l'action se règle à partir de l'autre, de ce qu'il est, de là où il en est. »¹⁸

Dans le questionnaire, nous avons demandé aux structures répondantes leur propre définition de l'accompagnement. Parmi les 68 réponses exprimées (des 114 du panel), on trouve certaines notions de manière récurrente : l'idée de « **mener la personne à l'autonomie** » (mentionnée 25 fois), celle de « ne pas faire à la place de » (16 fois), une « posture » particulière (15 fois) ou bien « **transmettre des compétences, outiller le ou la bénéficiaire** ». Voici un extrait des réponses collectées :

« L'accompagnement est un temps et un cadre relationnel dans lequel une personne, en réflexion concernant son orientation et / ou le développement d'un projet professionnel, échange avec une autre personne afin d'identifier, en autonomie, les actions à mettre en œuvre pour la réalisation de ses objectifs, déterminés par et pour elle-même. L'accompagnement est une dynamique d'échange mutuel, dans un rapport d'égalité et d'horizontalité. »

« Donner les outils pour rendre autonome et que les personnes n'aient plus besoin de nous. »

« La transmission, d'un savoir, d'une technique ou de rien, si c'est juste le moment d'écouter ! Répondre au besoin, ne pas faire à la place de... »

17. Maela Paul, « Autour du mot accompagnement », *Recherche et formation* n°62, 2009.

18. Idem

En rebond, et pour être plus précis sur la sémantique et le sens des mots utilisés, avec l'appui de Maela Paul, nous soulignons les subtilités et enseignements suivants :

- Plutôt que de « mener » une personne à l'**autonomie**, il s'agit de tout faire pour ne pas entraver l'expression de cette autonomie. On ne peut pas (éthique) considérer qu'autrui n'est pas autonome et qu'il le deviendrait grâce à son accompagnement. Lorsque nous sommes inscrit-es dans une situation problématique, qui que nous soyons, nous mobilisons d'abord des questions qui ne trouvent pas de réponse. C'est tout l'art des accompagnant-es de formuler des questions qui amènent la personne à faire un « pas de côté », c'est-à-dire, voir les choses autrement, et donc à concevoir les réponses adéquates dans un lien avec l'environnement.
- Plutôt que de « transmettre », l'accompagnant-e crée les conditions pour que la personne acquière les compétences nécessaires.
- La question de l'« outillage » ou des actions nécessaires n'apparaît que lorsque la posture adéquate à la situation est perçue. Il y a bien d'abord une mise en mot, en récit, la narration des intentions des personnes accompagnées (qu'est-ce qui les amène). C'est une écoute visant la **conscientisation** progressive des jeux et enjeux exprimés (la problématique de la personne accompagnée), puis **compréhension** des enjeux et des possibilités – et enfin la mobilisation des outils (démarches) qui seront alors nécessaires.
- En résumé, l'accompagnement tient particulièrement à une posture de l'accompagnant-e (savoir être, écoute, questionnement... cf. référentiel métier spécifique¹⁹), en amenant la personne à conscientiser ce qu'elle veut faire et adopter une nouvelle **posture** lui permettant de décider d'une action, d'un changement, de prendre des décisions...
- L'accompagné-e reste toujours l'expert-e de ce qui le ou la motive.
- L'accompagnant-e est responsable du maintien du **cadre** de l'accompagnement.

Ainsi, en réévaluant le sens de chaque mot, **quelle définition précise adopter** collectivement pour la sphère professionnelle des arts et de la culture en Nouvelle-Aquitaine ? Au terme de réflexions nourries de nos lectures complémentaires, des échanges avec Maela Paul, Flora Bernard²⁰ et des réponses collectées, celle provisoire²¹ indiquée au lancement du questionnaire pour une première délimitation du périmètre doit naturellement être révisée. À l'heure actuelle, nous avons stabilisé la définition suivante :

« L'**accompagnement** est la mise en place d'une **relation** entre deux personnes, permettant un **échange dialogique** pour qu'une personne mobilise son autonomie et sa **capacité d'action**. Un accompagnement a un début, une fin et des objectifs, il peut si besoin s'inscrire sur un temps long (plusieurs années, plusieurs rendez-vous). L'engagement consiste à ce qu'une personne facilite la **conscientisation des besoins** de l'autre pour améliorer une situation. Il peut comprendre des actions qui facilitent l'accès à la connaissance et à des ressources (tutorat, mentorat, formation). »

19. Voir Annexe 1 - Infographie du Référentiel des Compétences de l'Accompagnement [CO, 2023] p. 30

20. Formée en sociologie, Flora Bernard est aujourd'hui philosophe en entreprise dans l'agence Thaé, qu'elle a co-fondée.

21. [Voir l'introduction du tome 1](#) pour la définition provisoire donnée au début du questionnaire.

b) Identification d'une zone grise de l'accompagnement

Nous avons identifié dans notre panel la coexistence d'activités en lien ou non avec celle d'accompagnant-e, pour une même structure [voir 1. a\) p. 9](#). Plusieurs types d'activités réalisées par les structures qui se déclarent de l'accompagnement ont été identifiées. Au regard du nouveau cadre [ci-dessus 2. a\)](#), il est nécessaire de requalifier ces activités entre celles relevant pleinement de l'accompagnement, celles relevant d'une activité complémentaire à l'accompagnement (et qui n'en relèvent pas) ainsi qu'une **zone grise** nécessitant une prise de hauteur [tableau 2 ci-dessous](#).

Toutes les activités des structures enquêtées ne relèvent pas nécessairement du champ de l'accompagnement. En revanche, elles peuvent être utiles, pertinentes et nécessaires, en ce qu'elles répondent à des besoins clairs et diversifiés du secteur et des acteur·rices culturel·les et viennent compléter l'accompagnement. Soulignons aussi qu'elles peuvent toutes cohabiter (et interagir) au sein d'une même structure.

tableau
2

L'accompagnement, la zone grise et les activités complémentaires

ACCOMPAGNER	CONSEILLER, COACHER, FORMER, ...	RÉALISER DES TÂCHES DE GESTION ADMINISTRATIVE
<p>Dès lors qu'une personne chemine avec une autre personne qui en fait la demande, afin qu'elle puisse se forger un avis et se prononcer par elle-même, que la relation permet de développer son pouvoir d'agir, et que la personne atteint une forme d'autonomie : il s'agit bien d'accompagnement. La conscientisation visée par l'échange peut amener à la mobilisation de ressources et d'outils, et l'orientation vers des démarches ou des actions précises par / pour l'accompagné·e.</p>	<p>Entre la prestation d'un côté et l'accompagnement de l'autre, se trouvent les pratiques du conseil, du coaching, de la formation... Selon la manière de faire, on peut basculer d'un côté comme de l'autre : c'est une zone grise de l'accompagnement.</p> <div style="display: flex; justify-content: space-between;"> <div data-bbox="580 898 842 1664" style="width: 48%;"> <p>« Tenir conseil » fait apparaître la dimension de la délibération et de réflexion, dans ce cas de figure les deux personnes délibèrent ensemble en vue d'agir²². Le-la « coach maïeuticien-ne » s'inscrit dans une démarche de réflexivité par un soutien méthodique non directif²³. Une formation qui donne les clés pour répondre à une problématique liée à un environnement donné, se rapproche d'une forme d'accompagnement.</p> </div> <div data-bbox="842 898 1099 1664" style="width: 48%;"> <p>« Donner un conseil » se rapproche de faire à la place de : une personne explique à une autre comment faire, quoi faire. Le-la « coach entraîneur-se » est basé·e sur l'atteinte d'objectifs, la réussite et une certaine forme de directivité. Un module de formation descendante, plutôt technique, ne relève pas de l'accompagnement.</p> </div> </div>	<p>En réalisant une chose à la place de la personne, on s'écarte de la notion d'accompagnement. On peut parler de prestation de (gestion de) service administratif.</p>

22. D'après Alexandre Lhotellier, « *l'acte de tenir conseil en tant que délibération pour agir se définit principalement par la création d'une communication dialogique, la recherche méthodique et plurielle du sens d'une situation problème, et la construction d'une démarche active.* » (Serge Blanchard, « A., Lhotellier. Tenir conseil. Délibérer pour agir », *L'orientation scolaire et professionnelle*, 31/1, 2002)

23. Idem

Vers une typologie des accompagnements : par quels critères les distinguer ?



3.

Afin de mieux appréhender et comparer les différentes possibilités d'accompagnement en région, nous proposons plusieurs critères permettant de distinguer les accompagnements entre eux. Dans cette partie, nous avons choisi 9 critères (▼ de 3. a) à i)) qui nous semblent pertinents pour classer les types d'accompagnements. La liste des critères²⁴ n'est pas exhaustive, d'autres pourraient émerger : il sera donc utile de les faire évoluer au gré des échanges au sein de la communauté de l'accompagnement. L'objectif de ce travail est, in fine, de proposer une typologie des accompagnements, c'est-à-dire un système de classification en différents types, afin de faciliter l'analyse d'une réalité complexe. L'objectif de cette typologie est de permettre à une pluralité de structures, mais aussi de bénéficiaires, et de financeurs, de situer les pratiques d'accompagnement, en fonction de différents critères. **Si une typologie peut reposer sur un seul critère de différenciation, elle peut aussi en combiner plusieurs**, ce qui la rend plus complexe. Par exemple, la célèbre classification des animaux repose sur une typologie multidimensionnelle (avec plusieurs critères : vertébré-e ou non, nombre de pattes, poils ou carapace...). Dans notre cas, on peut imaginer (et nommer) des typologies d'accompagnement qui s'appuient sur un seul critère (tel que le fait d'être ou non spécialiste du secteur culturel) et d'autres qui combinent plusieurs des critères présentés ci-après. En privilégier certains par rapport à d'autres comporte des avantages et des inconvénients, et leur utilité est donc relative aux caractéristiques et aux attentes de la personne qui les utilisent (accompagnateur-rices, accompagnés-es, personnel d'une collectivité...). Par le biais de l'annuaire régional²⁵ que nous compléterons bientôt, nous nous approcherons d'une première proposition de typologie des accompagnements, puisque par le jeu de « filtres » propres à cet outil cartographique, chaque utilisateur-riche pourra alors créer sa propre typologie, en choisissant quels critères sont les plus importants, et adaptés à ses besoins.

24. L'AVISE a été une source d'inspiration précieuse pour travailler ces différentes classifications : → avise.org/les-differents-types-d-accompagnement-dans-l-economie-sociale-et-solidaire

25. L'annuaire artistique et culturel de Nouvelle-Aquitaine est piloté et régulièrement mis à jour par l'équipe de L'A. → annuaire.la-nouvelleaquitaine.fr/

a) L'accessibilité géographique

Rappelons qu'un des premiers critères de recherche d'accompagnement, c'est l'existence ou non d'une structure qui en propose dans un périmètre géographique raisonnable (coût financier et temps du déplacement aller-retour). Le besoin de rencontre de visu entre les personnes peut être considéré comme essentiel, même si parmi les échanges, certains pourraient se tenir à distance. Exemple : dans une ou ma ville / à moins de 15 kilomètres d'une ou de ma ville / dans mon département.

- +** Chacun·e ayant des limites budgétaires ou de temps, cela permet de cibler de façon pratique
- Ce critère ne doit pas faire oublier qu'un accompagnement à distance est aussi possible (notamment par téléphone / visioconférence...). Pour des structures d'accompagnement, les salarié·es sont amené·es à se déplacer (exemple : disponibilités en marge de rencontres professionnelles).

b) L'entrée thématique

Nous proposons de classer l'accompagnement en fonction de différentes thématiques sur lesquelles il peut porter. Exemple : accompagnement au projet, accompagnement aux évolutions sociétales, accompagnement sur les ressources humaines...

- +** Le recours à ce critère permet aux bénéficiaires de mieux s'orienter en fonction de la thématique spécifique sur laquelle ils ou elles ont besoin d'être accompagnés. Il rend lisibles les champs de compétences des structures de l'accompagnement. Ainsi, cela permet d'éviter une perte de temps du côté des accompagnant-es comme des accompagnés-es qui peuvent frapper à la mauvaise porte.
- La liste des thématiques est infinie et de nouvelles thématiques pourraient sans cesse être ajoutées ; elle force également à simplifier en séparant ces thématiques, quand elles sont parfois intrinsèquement enchevêtrées. Aussi, bien souvent pour un besoin d'accompagnement, la thématique dont la personne a réellement besoin n'est pas la première entrée qu'elle choisit, c'est justement le chemin de l'accompagnement qui va lui révéler au fur et à mesure le besoin réel.

c) Le profil des bénéficiaires

Ici, les accompagnements sont classés en fonction du, de la ou des bénéficiaires potentiel·les. Exemple : un·e professionnel·le, une personne en voie de professionnalisation ou amatrice / agissant individuellement ou relevant d'une structure // d'une structure de l'ESS ou en dehors de l'ESS // d'une structure employeuse ou non employeuse, ...

- +** La liste des profils n'est pas infinie. Aussi, il est assez simple de se situer quand on est bénéficiaire. À la différence du critère précédent, on ne rompt pas avec la complexité de l'accompagnement.
- Beaucoup de structures accompagnent une diversité de profils. Cela ne permettra peut-être pas de filtrer suffisamment les résultats pour le ou la bénéficiaire.

d) Le besoin des bénéficiaires

On classe les accompagnements en fonction du besoin auquel ils répondent. Exemple : autonomie, mise en réseau, développement des partenariats, informations de base...

- +** Cela permet de cibler précisément un dispositif d'accompagnement en fonction d'un besoin clairement établi. Cela rend lisible les champs de compétences des structures de l'accompagnement.
- Du côté des bénéficiaires, cela suppose d'être capable d'identifier son besoin, ce qui, en pratique, n'est pas le cas. Et c'est justement ce qui justifie le travail de l'accompagnement (clarifier le besoin de la personne).

e) Le stade de maturité du projet

Des structures peuvent n'accompagner les personnes qu'à certains stades de maturité de projet (voir graphique 24 - p.28 - tome 1). Pour d'autres, un accompagnement peut être proposé quelque soit le stade. Exemple : stade 1 – début du projet (passage d'une idée à un projet), stade 2 – structuration du projet, stade 3 – développement d'un projet structuré, stade 4 – changement d'échelle ou nouvelle orientation du projet, stade 5 – transmission du projet.

- +** Ce critère est lisible pour les bénéficiaires comme pour les accompagnant-es.
- Seules 28 % des structures ont déclaré que le niveau de maturité était un critère de sélection des bénéficiaires (voir graphique 24 - p.28 - tome 1). Ainsi, cette classification ne permettrait alors de distinguer que faiblement les différentes structures d'accompagnement entre elles.

f) La discipline artistique

Les structures ne sont pas toutes compétentes pour accompagner des personnes relevant de toutes les esthétiques du secteur (voir graphique 19, p. 26, tome 1), on les catégorise donc au regard de ce critère. Exemple : Musique, danse, théâtre, arts de la rue, marionnette, conte, cirque, patrimoine, arts plastiques & visuels, cinéma & audiovisuel, livre & littérature....

- +** Ces catégories sont définies (et finies), et sont limpides pour tous-tes.
- Cela revient à remettre les projets dans des cases en fonction de leur discipline, alors qu'il y a une tendance à essayer de les faire tomber. En outre, de nombreux projets sont aujourd'hui à la croisée de différents champs disciplinaires et se révèlent difficilement classables.

g) Les modalités pratiques d'accompagnement

Cela proposée consiste à pouvoir repérer les structures en fonction de diverses modalités de mise en œuvre de l'accompagnement qu'elles proposent.
Exemple : gratuit / tarif réduit / payant, présentiel / distanciel, individuel / collectif...

- +** Cela rend visible les pratiques des structures, sans équivoque, pour les bénéficiaires qui ont toutes les informations nécessaires avant de se lancer dans un accompagnement. Cela leur permet aussi de choisir la forme d'accompagnement qui leur correspond le plus et qui colle le plus à leurs attentes.
- Cela ne donne des informations que sur la forme de l'accompagnement et non son fond.

h) Le statut juridique de la structure d'accompagnement

On différencie ici les structures d'accompagnement en fonction de leur statut / modèle juridique. Exemple : association, structure de l'ESS, structure à but lucratif / non lucratif, institution publique...

-  C'est simple à construire, sans besoin de réflexion. Cela peut donner à voir certaines « valeurs » de la structure pour le ou la bénéficiaire.
-  Cela fournit des informations sur ce qu'est la structure d'accompagnement, mais cela ne dit rien de sa pratique en réalité.

i) L'existence d'activités complémentaires de l'accompagnement

Des structures peuvent assurer des activités qui gravitent autour de l'accompagnement mais qui ne sont pas au coeur (zone grise du conseil ou de la formation notamment). Ici, ce critère permettrait de savoir qui propose ce type d'activités annexes. Exemple : conseil, formation, mentorat, compagnonnage, accueil d'artistes en résidence...

-  Cela peut intéresser un-e bénéficiaire dans la mesure où ces actions répondent à des besoins bien repérés et sont très proches de l'accompagnement. Elles peuvent donc trouver une place dans cette classification.
-  Chacune des activités listées comme exemples sont elles-mêmes au cœur de discussions concernant ce qu'elles recouvrent précisément (au même titre que l'accompagnement). Pour que ce critère soit opérant, cela nécessite de définir précisément chacun des termes.

Conclusion

Après trois années de travail alternant des temps de rencontres individuelles et collectives, des temps de collectes et d'analyse de données, des temps de concertation entre partenaires, des temps de formation entre équipes, des temps de restitutions intermédiaires et de débat, nous sommes en mesure aujourd'hui de vous proposer ce tome 2 qui s'inscrit dans la continuité du premier tome. Nous arrivons ainsi au terme du chantier LOIC-Accompagnement tel qu'initialement défini et budgété.

Rendu possible grâce au soutien de nos partenaires habituels (Drac et Région Nouvelle-Aquitaine) et de soutiens ponctuels (DGMIC et Conseil départemental de la Gironde), il nous a permis de rendre plus lisible l'écosystème de l'accompagnement, de travailler cette fonction dans sa dimension conceptuelle, d'en préciser ses différentes facettes (éthique, méthodologique, économique, sociale...), d'en comprendre ses enjeux notamment professionnels et politiques et enfin, ses zones grises. Il est dès lors possible d'en discuter avec une vision enrichie des approches quantitatives et qualitatives qui ont sous-tendu notre démarche. Car c'était bien là un des enjeux premiers de cet engagement au long court : tenter de sortir du flou caractéristique d'un concept encore récent et jamais collectivement défini au sein des secteurs culturels pour espérer tirer les fils d'une pelote souvent source de fantasmes et donc de pièges.

Parce que nous avons pris le temps de comprendre ce que chacun·e faisait, nous avons pu établir des potentiels critères sur lesquels s'appuiera une typologie qui donnera naissance à une cartographie, outil de connaissance, d'information et d'orientation d'une fonction devenue essentielle, tant le contexte d'exercice des métiers et des conditions de création, production et diffusion se sont complexifiés et tendus et les attentes densifiées.

Les dictionnaires et notre travail convergent vers cette formulation associant un verbe d'action et un adverbe : cheminer avec. Elle implique un mouvement et une relation. Si l'accompagnement est parfois suspecté de produire une dissymétrie, notre étude -confortée par l'expertise scientifique de Maela Paul- montre au contraire qu'elle repose sur une relation humaine et professionnelle nouvelle, équilibrée et enrichissante, source de ressourcement, d'autonomie et de capacité d'agir, comme une forme de traduction en acte du référentiel des Droits culturels des personnes.

Contexte en évolution constante, ainsi en est-il de la notion d'accompagnement qu'il conviendra donc de réinterroger régulièrement, a minima pour s'assurer que les termes de la coopération au sein du binôme accompagnant·e/accompagné·e sont bien partagés et que cet investissement humain et financier continue de relever d'un besoin de politique publique.

Postface

L'élargissement et la complexification du cadre légal et réglementaire, l'apparition de projets de plus en plus transversaux, l'exigence de précision et de transparence qui préside à tout dépôt de demande de subvention, ont rendu nécessaire la professionnalisation des acteur·rices culturel·les. Malgré les efforts réalisés dans les structures de formation, la communauté des acteur·rices exprime régulièrement un besoin d'accompagnement. C'est ainsi que cette fonction s'est progressivement développée, à l'instar d'autres secteurs professionnels (le social, l'éducation, la santé). Pour autant, partagée aujourd'hui par de nombreuses organisations, elle peine encore à être comprise, voire à exister et donc à être légitimée par les différents niveaux de collectivités.

Plusieurs raisons expliquent ce constat, notamment son apparition relativement récente par rapport aux domaines traditionnels d'intervention ou sa traduction opérationnelle multiple qui génère une impression de flou. On remarquera également l'absence de recherches et donc de connaissances permettant de mieux l'appréhender (dans notre secteur en tous cas) avec son corollaire, une certaine difficulté à en évaluer l'impact à court, moyen et long terme. Enfin, l'absence de formation initiale et continue ne permet pas de rendre lisible et qualifier le travail des personnes en charge de dispositif d'accompagnement.

Les principaux enjeux du projet LOIC-Accompagnement peuvent être ainsi résumés : permettre une meilleure compréhension de la fonction d'accompagnement pour en apprécier sa valeur, son utilité sociale. Aider les personnes en charge de l'accompagnement à mieux se situer dans leur pratique. Créer des occasions de rencontre entre chargés·es d'accompagnement pour favoriser entre pairs, des effets de réseau, de partage d'expérience et de questionnements. Préciser les compétences socles qui pourraient être prises en compte dans des dispositifs de formation. Enfin, objectiver ce qui relève bien de l'intérêt général et qui, à ce titre, justifie qu'on puisse le soutenir et le valoriser.

Au terme de cette démarche d'étude particulièrement enthousiasmante, source de mille questions (et aussi de quelques remises en question), génératrice de liens entre des personnes et organisations qui se sont régulièrement réunies au sein de la Gouvernance de LOIC-Accompagnement, il est désormais possible d'identifier quelques marqueurs forts qui valident clairement l'engagement de fonds publics en faveur de l'écosystème de l'accompagnement. Nous avons en effet mis en évidence que si certaines modalités d'accompagnement relèvent plutôt du secteur marchand, de très nombreuses organisations animent des processus réflexifs permettant aux personnes accompagnées de prendre en autonomie des décisions éclairées. Par conséquent, si l'enjeu est de partager sans condition une information qualifiée, de clarifier la lecture des potentialités de son environnement socio-professionnel, si la posture se fonde sur le respect des personnes accompagnées dans leur diversité, si le processus s'inscrit dans des valeurs d'écoute et de non jugement qui ouvrent des capacités de prises de décisions en exerçant son libre arbitre, alors le·la bénéficiaire ainsi émancipé·e de certaines entraves gagne en autonomie et en efficacité, il ou elle pourra se consacrer plus pleinement à son travail et en vivre plus dignement. Oui, ces formes et modalités d'accompagnement relèvent bien de l'intérêt général !

Thierry SZABO

Bibliographie

- AVISE, *Les différents types d'accompagnement dans l'Économie Sociale et Solidaire*.
→ avise.org/les-differents-types-d-accompagnement-dans-l-economie-sociale-et-solidaire
- Serge Blanchard, «A., L'hotellier. Tenir conseil. Délibérer pour agir», *L'orientation scolaire et professionnelle*, 31/1, 2002
- CO Culture et richesses humaines, *Vers un référentiel des compétences de l'accompagnement au sein du secteur culturel*, 2023.
→ agec-culture.com/publication-de-letude-sur-le-referentiel-competences-de-laccompagnement/
- CO Culture et richesses humaines, *Infographie du référentiel des compétences de l'accompagnement*, 2023.
→ agec-culture.com/publication-de-letude-sur-le-referentiel-competences-de-laccompagnement/
- L'A., *L'accompagnement des professionnel·les des arts et de la culture en Nouvelle-Aquitaine. État des lieux et catégorisations. Tome 1 : enquête régionale auprès des structures de l'accompagnement* → *résultats bruts*, 2024.
- John Latham, *Event Structure – Approach to a Basic Contradiction*, Calgary, Scartissue, 1981
- Marcel Mauss, *Essai sur le don. Forme et raison de l'échange dans les sociétés archaïques*, 1925.
- Maela Paul, « L'accompagnement : une nébuleuse », *Éducation permanente n°153*, 2002
- Maela Paul, « L'accompagnement comme posture professionnelle spécifique. L'exemple de l'éducation thérapeutique du patient », *Recherche en soins infirmiers n°110*, 2012
- Maela Paul, « Autour du mot accompagnement », *Recherche et formation n°62*, 2009
- Maela Paul, *L'accompagnement une posture professionnelle spécifique*, L'Harmattan, 2004
- Maela Paul, *La Démarche d'accompagnement – Repères théoriques et ressources méthodologiques*, De Boeck, 2020
- Maela Paul, *Une Société d'accompagnement – Comment en sommes-nous arrivés là ?*, Raison et Passions, 2021
- Maela Paul, *Accompagner la problématisation des situations professionnelles*, De Boeck, 2002.

Remerciements

De nombreux·euses acteur·rices culturel·les, professionnel·les du secteur, ont contribué à la réussite de ce chantier, en nourrissant, à plusieurs reprises, nos réflexions, grâce à des échanges dont l'importance s'est révélée primordiale.

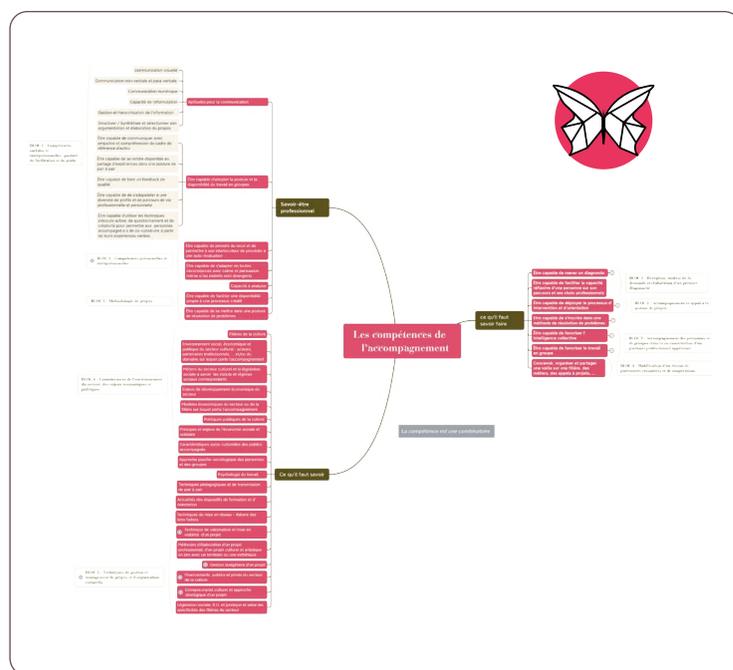
Nous **remercions** donc chacun·e de nos partenaires pour leurs engagements sous différentes formes, à nos côtés :

- celles et ceux qui ont contribué au **lancement du projet LOIC** en 2020 : la DRAC, la Région Nouvelle-Aquitaine, le Département de la Gironde, la Ville de Bordeaux, l'inter-réseau régional (le RIM, Grand'rue, LINA, CINA, Réseau 535, le Réseau Astre, AÉNA, Agec&Co), l'iddac, ALCA, la DGMIC (Ministère de la Culture), projet alors coordonné par CO - Pôle culture et richesses humaines ;
- **les financeurs** : la Drac et la Région Nouvelle-Aquitaine en tant que soutiens habituels de L'A., ainsi que le Département de la Gironde et la DGMIC (Ministère de la Culture) comme soutiens ponctuels de LOIC ;
- les membres du **groupe de travail** « cartographie de l'accompagnement » : Pierre Alberici (De La Neige En Été), Louise Allonneau (CRESS Nouvelle-Aquitaine), Sarah Bambou (Le RIM), Marine Bouteville (Le Mouvement Associatif), Myriam Brun-Cavanié (iddac), Rachel Cordier (ALCA), Thomas Delemer (AFDAS), Agnès Demé (ALCA), Laetitia Devel (iddac), Kevin Gibaud (Réseau 535), Elisa Ingargiola (CO), Guillaume Mangier (De La Neige En Été), Stéphanie Maupilé (Opale), Patricia Oudin (Région Nouvelle-Aquitaine), Alexandre Péraud (UBIC), Marianne Pommier (Département de la Gironde), Chloé Rouger (CO), Jany Rouger (COFAC), Anaïs Rouyer (Astre), Odile Sogno (Département de la Gironde), Florian Szynal (DRAJES), Cécile Villiers (Astre).

Annexes



Annexe 1 : Infographie du Référentiel des Compétences de l'Accompagnement [CO, 2023]



Scanner le QR code pour voir l'infographie !

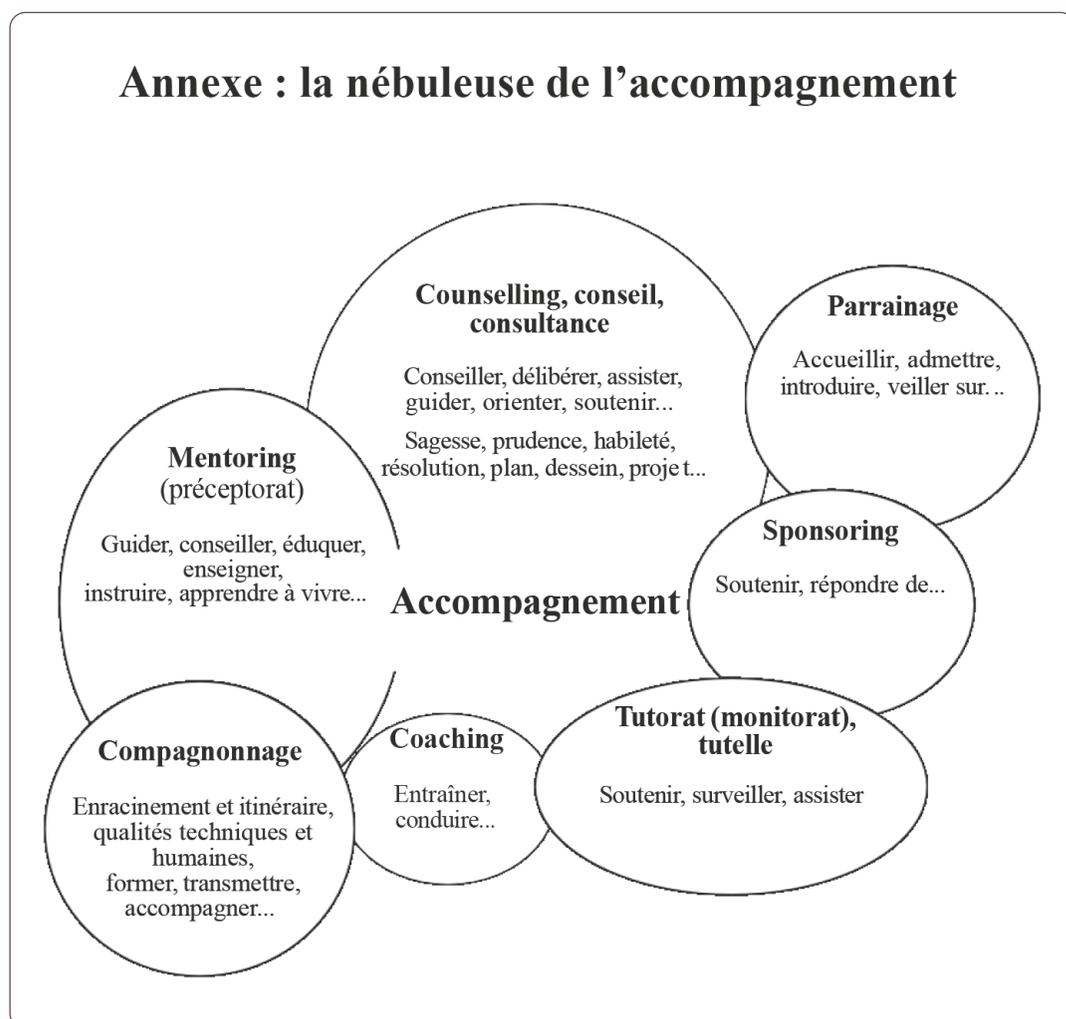
Source :

CO Culture et richesses humaines, *Vers un référentiel des compétences de l'accompagnement au sein du secteur culturel*, 2023

Retrouvez l'infographie via le QR code ou le lien ci-dessous :

→ agec-culture.com/wp-content/uploads/2023/06/Les-compétences-de-lac-compagnement-CARTE-WEB.pdf

Annexe 2 : la nébuleuse de l'accompagnement **[Maela Paul]**



Source :

Maela Paul, « L'accompagnement : une nébuleuse », *Éducation permanente* n°153, 2002.



L'accompagnement des professionnel·les des arts et de la culture

en Nouvelle-Aquitaine état des lieux et catégorisations

Tome 2 : les pratiques d'accompagnements et leurs enjeux → vers une typologie

Dans le cadre du projet LOIC-Accompagnement, L'A. a mis en œuvre une enquête diffusée en 2023, avec pour objectif de recenser les structures d'accompagnement en Nouvelle-Aquitaine, mais aussi de comprendre leurs pratiques et champs d'action, dont les résultats sont partagés dans cette double étude. Dans le premier tome (juin 2024), nous avons pu découvrir le profil des 114 structures d'accompagnement répondantes, qui sont majoritairement des associations (62 %), girondines (38 %), partageant des compétences (et relatives incompétences) sur certaines thématiques ; ainsi que le profil de bénéficiaires d'accompagnement (les accompagné·es). Les résultats de cette enquête ont soulevé plusieurs enjeux et problématiques, que nous tentons d'analyser dans ce second tome. L'accompagnement peut-il être payant ? Les accompagnateur·rices partagent-ils-elles des compétences communes ? Quelle place les pouvoirs publics occupent-ils dans la mise en œuvre et le soutien de cette mission ?

Si nous envisagions jusqu'alors les structures comme des structures de ressources, d'orientation et de conseil, ce second tome, bénéficiant du regard critique et de l'appui de Maela Paul (qui travaille sur cette notion depuis de nombreuses années), a pour ambition de (re)qualifier et (re)définir l'accompagnement, en identifiant les pratiques, valeurs, savoirs, savoir-être et savoir-faire qui lui sont attachés. Afin d'améliorer la lisibilité de l'écosystème mais aussi de permettre à chacun·e de mieux se situer, nous proposons, dans ce tome 2, des critères de classification des accompagnements, qui permettront d'aboutir à la cartographie de l'accompagnement, dernière étape de ce projet LOIC-Accompagnement.

Directeur de publication : Thierry Szabo
Pilotage et rédaction : Thomas Vriet et Stella Morin
Préface et regard extérieur : Maela Paul
Relecture : Marie-Lise Hébert
Coordination de LOIC-Accompagnement : Mathilde Barron
Coordination éditoriale : Gwennaëlle Masle
Conception graphique : Anaëlle Cuizinaud

Soutenu
par



Retrouvez les travaux d'observation sur le site de L'A.

—
la-nouvelleaquitaine.fr 
observation@la-nouvelleaquitaine.fr 

